DOUTER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

Le Numéro 15 CENTIMES

BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 — Tourcoing, rue Carnot, 23

VENDREDI 2 JUILLET 1920

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix — 23, rue Carnot, Tourcoing

# Le départ de la Délégation française pour Bruxelles. - La Question du Pain à la Chambre

A LA CHAMBRE

## La Politique nationale DU BLÉ

### *Discussion du projet*

SÉANCE DU MATIN

Paris, 1er juillet. — La séance est ouverte à 17 h. 45, sous la présidence de M. Arago.

### L'alimentation nationale en pain

La Chambre discute le projet relatif à l'alimentation nationale en pain.

M. OUVRE

M. Ouvré, rapporteur, fait ressortir que la récolte bien que magnifique, ne suffira pas cependant à nos besoins. Le rapporteur insiste sur la nécessité de réduire la consommation pour éviter les importations de blés étrangers. M. Ouvré explique pourquoi la Commission s'est ralliée au projet du Gouvernement et a renoncé à inscrire dans le projet le prix de 100 francs, puisque le Gouvernement fixera précisément ce prix de 100 fr. La Commission de l'Agriculture et le Gouvernement, ajoute-t-il, doivent avant tout donner aux paysans la certitude que son blé sera payé à un prix rémunérateur. Il faut que les paysans sachent qu'en 1921, la culture sera rémunératrice.

M. TIXIER

M. Tixier, député du Puy-de-Dôme, regrette que son interpellation sur la politique du blé n'ait pu venir en discussion. Il y a deux mois: elle viendrait maintenant trop tard.

M. Compère-Morel interrompt l'orateur pour lui faire remarquer que jamais la terre n'a tant rapporté à l'hectare.

M. Tixier est vivement applaudi par ses collègues, lorsqu'il dit que la liberté qu'il réclame pour les producteurs, devrait être accompagnée d'une sévère répression de la spéculation.

M. Dorlier présente des considérations techniques sur les diverses substances panifiables.

M. Dorlier. — Pour retrouver la sécurité de son alimentation, la France doit redevenir le pays de grande culture du blé. Lorsque nous aurons retrouvé une situation de sécurité, je serai le premier à demander le retour à la liberté.

La suite de la discussion est renvoyée à l'après-midi. La séance est levée à 12 h. 20.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

### LA POLITIQUE DU PAIN

On continue la discussion du projet de loi relatif à l'alimentation nationale en pain.

M. Lacoste réclame non pas la taxation mais la liberté de la vente du blé devant être consommé par les Français.

M. Raude réclame une politique de protection c'est le seul moyen d'arriver au pain à bon marché. 50.000.000 de quintaux de blé sont absolument indispensables à la France, c'est entre les mains du ministre de l'Agriculture que sont les destinées du pays.

ON DISCUTE LES ARTICLES

La clôture de la discussion générale est votée à main levée; on passe à la discussion des articles.

La Chambre adopte l'article premier ainsi conçu :

A partir de la promulgation de la présente loi et jusqu'au 1er août 1921, il est pourvu à l'approvisionnement de la population en pain par voie d'achat à l'assiette du blé, du méteil, de seigle et de farine de céréale, ainsi que de maïs exotique. Le ministère de l'Armement est chargé d'effectuer ces achats à l'intérieur, aux cotations à l'étranger et de répartir ces denrées suivant les nécessités de la consommation par voie de semoule.

La Chambre prononce par 437 voix contre 126 la disjonction de l'amendement de M. Paturaud-Miraud précisant que, pour la remise de tickets de pain à prix réduit, aux familles nombreuses le décret du 10 mars 1920 reste seul en vigueur.

L'article 2 est adopté, il est ainsi conçu :

Les prix qui sont alloués, en cas d'achats de blé, méteil et seigle indigènes seront fixés par un décret pris sur rapport des ministres du Commerce, de l'Agriculture et des Finances. Ce décret sera soumis à l'approbation du Parlement dans les huit jours de la promulgation de la présente loi. Ces prix s'entendent de denrées de qualité saine, loyale et marchande.

La suite du débat est renvoyée à vendredi matin 9 h. 30. La séance est levée à 19 h. 20.

## *INFORMATIONS*

LA PROTECTION INDUSTRIELLE INTERNATIONALE

Berne, 1er juillet. — Sous la présidence du président de la Confédération, les représentants des 9 pays suivants, qui appartiennent à l'union internationale pour la protection industrielle, savoir : l'Allemagne, France, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède, Suisse, Tchéco-Slovaquie et Tunisie ont signé un arrangement international tendant à la conservation et au rétablissement des droits de propriété industrielle.

LA QUESTION DES ÎLES D'ALAND

Stockholm, 1er juillet. — Le Riksdag examinera à huis-clos la question des îles d'Aland.

UNE BOMBE EXPLOSE DEVANT LA DIETE DU JAPON

Tokio, 1er juillet. — Une bombe a explosé devant la Diète causant des dégâts purement matériels.

LES VACANCES DE LA CHAMBRE

Paris, 1er juillet. — Les députés réunis par la loi de finances, prendront quelques jours de vacances pour le 14 juillet.

Ils reviendront ensuite pour ne se séparer que du 26 au 30. La session alors sera close.

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE ITALIENNE

Rome, 1er juillet. — On a distribué aux députés le projet de loi sur le recrutement de l'armée.

Le projet fixe à 8 mois la durée du service militaire, et ce service pourra être réduit à 6 mois.

Il n'y aura qu'une catégorie unique de soldats. Tous les privilèges seront abolis.

MORT ACCIDENTELLE DU Dr BUCQUOY

Paris, 1er juillet. — Le docteur Bucquoy, membre de l'Académie de médecine, médecin honoraire des hôpitaux, traversait la place de la Trinité, lorsqu'un autobus de la ligne Gare de l'Est-Trocadéro le renversa. L'éminent docteur, qui est âgé de quatre-vingt-six ans, mourut tandis qu'on le ramenait à son domicile.

## M. DESCHANEL PRÉSIDE LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 1er juillet. — Les ministres se sont réunis, ce matin, en Conseil, sous la présidence de M. Deschanel. M. Millerand a entretenu ses collègues de diverses questions qui doivent être posées à la Conférence de Bruxelles.

Le Conseil a décidé le renouvellement de la mission de M. Abel, dans ses fonctions de gouverneur général de l'Algérie.

Le garde des sceaux a fait signer à M. Deschanel un projet de loi tendant à autoriser le cumul des fonctions de greffiers de justice de paix et d'huissiers à la réunion de plusieurs greffes entre les mains d'un même titulaire.

## Matériel allemand pour le Nord de la France

Francfort, 1er juillet. — La « Gazette de Francfort » croit savoir que la Société pour l'industrie souterraine Gebbart Koenig et la Société allemande pour la construction de mines F. A., toutes deux à Nordhausen, se sont procuré de grandes quantités de machines et d'appareils qui seront envoyés dans le Nord de la France en compte de la dette de l'Allemagne pour la reconstitution des mines dévastées.

*LES QUOTIDIENNES*

## UNE EXPÉRIENCE COLLECTIVISTE

Avec la Verrerie ouvrière d'Albi, la Mine aux Mineurs du Rancié, dans l'Ariège, fut, avant la guerre, une expérience collectiviste sérieuse et qui devait fourrer le lit de la thèse chère aux communistes un argument décisif. Or, on sait aujourd'hui, d'une façon précise, — car il y a longtemps que la vérité se laissait deviner malgré toutes les précautions prises pour l'empêcher de sortir de son puits... de mine, — que le fameux essai de socialisme pratique a piteusement échoué.

M. Pabiowski, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales, vient, dans une étude récente parue dans la revue « Science et Industrie », de mettre en relief les résultats économiques déplorables donnés par l'entreprise socialisée.

Il a étudié le fonctionnement de la mine du Rancié que les mineurs gérèrent eux-mêmes avant 1914, et fait les constatations suivantes :

La mine aux mineurs était huit fois plus meurtrière que les autres; les pratiques les plus rétrogrades y dépassaient encore en routine celles d'une industrie d'Etat; en 1913, l'Etat fut obligé d'intervenir financièrement pour sauver la situation; l'extraction n'a jamais excédé 38.000 tonnes, alors qu'elle en eût pu fournir 100.000; le prix de revient d'une tonne était infiniment supérieur à celui d'une autre mine.

En imposant l'égalité des salaires, le syndicalisme réduisit encore le rendement, et en 1912, l'apathie fut telle qu'on dut fixer un « minimum obligatoire » de rendement, soit 200 kilos à l'heure.

Tout en étant propriétaires, les ouvriers mineurs ne jouissaient que de maigres ressources, car la durée de travail journalier avait été fixée pour tous à 4 heures seulement, comme dans le paradis collectiviste décrit tant de fois jadis par Jules Guesde et ses disciples.

A la veille de la guerre, tout allait au plus mal au Rancié, et les ouvriers qui avaient cru pouvoir se passer d'une direction, d'un chef, durent solliciter le concours d'un ingénieur.

L'histoire de la Mine aux Mineurs sera celle de toutes les entreprises qui voudront se passer d'une direction compétente et d'une autorité effective. Cet exemple condamne toutes les théories collectivistes et communistes qui peuvent faire la fortune politique des meneurs, mais dont l'application est incapable d'assurer le pain aux travailleurs.

Maurice Aubert.

## LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES

### Le départ de la délégation française

Paris, 1er juillet. — La délégation française qui doit prendre part aux travaux des conférences interalliées de Bruxelles et de Spa, a quitté Paris par train spécial, partant de la gare du Nord à 14 h. 25. M. Millerand, président du Conseil, était accompagné de MM. François-Marsal, ministre des finances; Le Troquer, ministre des travaux publics; le maréchal Foch, le général Weygand; MM. Dubois, président de la commission des réparations; Celier, directeur du mouvement général des fonds au ministère des finances; de Fleuriau, conseiller d'ambassade à Londres.

M. Arenol, délégué français au Conseil suprême économique, se rendra directement de Londres à Bruxelles.

### Passage à Paris du ministre italien

Le comte Sforza, ministre des affaires étrangères d'Italie, se rendant à la Conférence de Bruxelles, est arrivé jeudi matin à Paris. Il a été reçu à la gare par l'ambassadeur d'Italie et le représentant de M. Millerand.

LE POINT DE VUE ITALIEN

D'après les déclarations d'un personnage le touchant de près, le point de vue italien sera le même que celui exprimé à Boulogne.

Le comte Sforza demandera pour l'Italie une proportion équitable de l'indemnité allemande.

Il tient également à rendre, si possible, des relations avec la France, plus cordiales et plus suivies.

### Discours probable, à Cologne, du Chancelier allemand

La « Gazette de Cologne » annonce que le chancelier Fehrenbach aurait l'intention, en revenant de Spa, de prononcer un discours à Cologne devant les représentants des territoires du Rhin occupé.

### L'ambassadeur de France à Berlin rejoint son poste

Paris, 1er juillet. — M. Charles Laurent, ambassadeur de France à Berlin, a quitté Paris pour rejoindre son poste. Il présentera ses lettres de créances dès son arrivée.

M. Charles Laurent est arrivé à Berlin. Il a été reçu, à la gare, par le personnel de l'ambassade.

### Les négociations avec Krassine sont rompues

Paris, 1er juillet. — On annonce de Londres que le gouvernement des Soviets ayant refusé de donner les garanties demandées par la Grande-Bretagne, les négociations avec Krassine sont rompues. L'entrevue de Krassine avec les représentants alliés a été décommandée.

Selon le « Daily New », Krassine partirait incessamment pour Moscou.

### Les Elections présidentielles aux Etats-Unis

Les candidats démocrates

San Francisco, 1er juillet. — Les candidats du parti démocrate pour les élections présidentielles, sont MM. Gérard, Cummins, Hitchcock, Palmer, Meredith, Smith, Cock.

M. Gompers a recommandé aux travailleurs de voter pour un candidat démocrate.

### L'AGITATION EN IRLANDE

Casernes détruites à Cork

Cork, 1er juillet. — Une bombe a détruit partiellement les casernes.

### UN OBUS EXPLOSE tue trois hommes et en blesse un quatrième

Compiègne, 1er juillet. — M. Etienne Paillet, cultivateur à Ellincourt-Sainte-Marguerite, près de Compiègne, ayant trouvé dans un champ un obus, prévint le service des R. L. O., qui envoya des artificiers Arthur Petit, André Duc et Antoine Rambouit, pour procéder à l'enlèvement du projectile.

Les trois hommes se trouvaient, en compagnie de M. Paillet, près de l'engin, quand celui-ci, éclatant soudainement, blessa grièvement les quatre hommes aux jambes et au ventre. Transportés à l'hôpital de Royallieu, à Compiègne, MM. Petit, Duc et Paillet y décédèrent presque aussitôt. L'état de M. Rambouit est des plus graves.

*LES PETITES GUERRES*

LES RUSSES PRÉPARENT une OFFENSIVE CONTRE LES POLONAIS

Berlin, 1er juillet. — Les Russes concentrent 72 divisions en vue de déclencher l'offensive contre les Polonais, à la fin de la semaine.

LA CAVALERIE BOLCHEVISTE ROMPT LE FRONT POLONAIS

La cavalerie bolcheviste du général Budienny ayant rompu le front polonais, l'infanterie polonaise s'est retirée sur Koczec et y a livré une bataille à un ennemi numériquement supérieur.

L'AVANCE GRECQUE CONTRE les TURCS

Londres, 1er juillet. — Le « Times » annonce de Shanck que les Grecs ont occupé Lopsaki et ont débarqué à Killid-Bar où ils renforceront les Français.

UNE CONTRE-REVOLUTION EN RUSSIE

Un homme politique russe aurait réuni une forte somme d'argent recueillie en Suède, en vue d'organiser une armée. Cette armée, très forte et bien équipée, se disposerait à marcher d'ici peu contre la Lettonie et la Lituanie. On dit également que le colonel Went, représentant de la Russie à Berlin, serait en route pour Paris, où il viendrait solliciter l'approbation des Alliés.

## LA VISITE DE M. BRETON A LILLE

LES IMPRESSIONS DU MINISTRE

M. J.-L. Breton, ministre de l'Hygiène, a fait les déclarations suivantes, à son retour de Lille :

— Et vos impressions, monsieur le ministre? lui a demandé un de nos confrères parisiens.

— Excellentes. Le Nord renaît. On peut même ajouter qu'il renaît de ses cendres. Pendant de longs mois, il a été humilié, meurtri, dépouillé. Ses terres ont été saccagées et ses maisons brûlées par les obus de l'ennemi. Et déjà des maisons nouvelles se lèvent de-ci, de-là, ses terres sont en pleine culture et la recolte s'annonce comme devant être magnifique. Ces braves et énergiques populations ont un ressort prodigieux. Elles travaillent avec acharnement. Elles travaillent sans relâche, car il faut — n'est-ce pas? — rattraper le temps perdu. Nos frères du Nord ont un courage merveilleux. Ils nous donnent aujourd'hui l'exemple des plus belles vertus françaises. On ne saurait trop les admirer.

Après avoir rappelé qu'une œuvre avait été créée en faveur de l'enfance, qu'il avait distribué les premières médailles des familles nombreuses et inauguré la millième maison ouvrière construite d'après la loi Ribot, M. Breton dit :

— Vous voyez que j'avais raison de vous dire que le Nord était en train de revivre! J'ajoute que les transports s'améliorent de jour en jour. Seul, la crise du logement qui y sévit avec plus d'intensité encore qu'à Paris, sera difficile à dénouer, car la main-d'œuvre est rare et chère, et les matières premières hors de prix! Trop de gens vivent dans des baraquements provisoires et tous nos efforts doivent tendre à leur fournir l'abri durable et confortable qu'ils avaient avant la guerre et qu'ils attendent, d'ailleurs, avec une résignation et une patience qui émeurent tous ceux qui ont visité ces pays si fortement éprouvés!

## Les Crédits pour les Régions libérées

UNE LONGUE DISCUSSION

Paris, 1er juillet. — On précise qu'à la réunion de la Commission des Finances où l'on discuta les crédits à accorder aux régions libérées, la discussion a été très longue et animée et de l'avis même de nombreux membres de la Commission, particulièrement confuse.

En résumé l'on peut dire que de nouveau trois thèses se sont trouvées en présence :

1° Maintien du chiffre de 9 milliards et demi prévu pour 1920, au projet de budget modifié par M. François Marsal; 2° Reprise du crédit de 15 milliards qui figurait dans le projet primitif de budget déposé par M. Klotz, ainsi que le demande M. Louis Marin et un grand nombre de ses collègues, mais avec un déboursement subordonné aux décisions définitives des commissions cantonales; le ministre n'y pouvait consentir qu'à la condition que le Parlement lui fournît les moyens de trésorerie appropriés; 3° Relèvement du crédit à 12 milliards, en y comprenant rétroactivement les avances faites aux sinistrés par le Trésor, depuis le 1er janvier.

Ces diverses questions ont donné lieu à d'interminables controverses. Finalement la Commission a adopté les dispositions que l'on sait.

## Les Impôts en Régions libérées

Les délais de déclaration sont prolongés jusqu'au 31 décembre 1920

La « Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing » nous communique le texte de l'article qui vient d'être inséré dans la loi relative aux impôts :

Sont prorogés jusqu'au 31 décembre 1920, les délais supplémentaires accordés pour souscrire leurs déclarations relatives à l'impôt général sur le revenu et à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre aux contribuables qui en vertu de la législation existante, devaient produire ces déclarations trois mois au plus tard après la date de la cessation des hostilités.

Sont également prorogés jusqu'à la même date du 31 décembre 1920, les délais prévus par les lois fiscales pour toutes autres déclarations lorsqu'elles doivent être faites par les contribuables des régions qui ont subi l'occupation ennemie.

La « Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing » estime donc qu'on peut résumer de la façon suivante l'attitude à adopter, au point de vue fiscal, dans les régions envahies :

A. — Pour l'impôt sur le chiffre d'affaires et les nouvelles taxes, applicables à partir du 1er juillet 1920, les contribuables des départements libérés, seront traités comme tous les autres contribuables français.

B. — Pour la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, l'exonération absolue ayant été votée par la Chambre et le Sénat, en faveur « des entreprises situées dans les régions qui ont été envahies », il n'y a aucune déclaration à faire, jusqu'au 31 décembre, même pour ceux dont les entreprises principales sont situées en régions libérées mais qui, ayant réalisé des bénéfices exceptionnels en France libre pendant la guerre auraient demandé et obtenu un délai pour faire leur déclaration.

C. — Enfin pour l'impôt global et personnel sur le revenu, pour les impôts cédulaires sur les bénéfices commerciaux et industriels sur les traitements et salaires, sur les professions libérales, etc..., des années d'occupation ennemie et 1919, il convient au moins d'attendre le vote du régime fiscal spécial.

## Les Fêtes du Sursalaire familial à Roubaix et à Tourcoing

Nous rappelons à nos lecteurs que l'inscription des gagnants de livrets de Caisse d'épargne de 100, 50 et 25 francs, constituant les lots de la tombola créée le dimanche 27 juin en faveur des bénéficiaires du Sursalaire Familial, aura lieu au siège du Consortium de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing, 32, rue de la Gare, à Roubaix, aux jours et heures indiqués ci-dessous :

Série bleue, samedi 3 juillet, de 2 à 6 heures.

Série jaune, dimanche 4 juillet, de 8 à 11 heures.

Les gagnants sont expressément invités à se munir : 1° de l'invitation portant le numéro gagnant; 2° de la carte personnelle du Sursalaire Familial (carte grise); 3° du livret de famille.

Les personnes déjà titulaires d'un livret de Caisse d'Epargne devront, en plus, faire connaître le numéro du livret existant.

## *LES AGENTS DE L'ENNEMI*

Un Roubaisien inculpé de dénonciation

M. Giorlan, juge d'instruction, vient d'être chargé de quatre nouvelles inculpations d'intelligences avec l'ennemi, parmi lesquelles une affaire particulièrement grave concernant un Roubaisien, domicilié rue de Lannoy.

Pendant l'occupation, ce dernier aurait écrit au commandant allemand, lui signalant une perquisition à opérer chez un architecte de Roubaix qui cachait des soldats français. La lettre en question figure au dossier et un expert en écritures, commis pour examen, conclut qu'elle est bien de la main du prévenu. M. Giorlan a constitué un dossier et entendra prochainement les explications du prévenu.

## LES GRÈVES

A TOURCOING

Les ouvriers menuisiers-charpentiers se sont mis en grève jeudi matin, au nombre de 250 environ, sur un ensemble de 350. 17 maisons sont atteintes par ce conflit.

Les ouvriers réclament une augmentation de salaire variant de 50 à 75 centimes de l'heure, plus les frais de déplacement pour les entreprises au dehors.

A ROME

La grève générale est terminée

Rome, 1er juillet. — Toute la ville est occupée militairement. On ne signale aucun incident. La grève générale a échoué.

## Le général de Castelnau ASSISTE A ANNAPPES au mariage de son fils

### le capitaine Jean de Castelnau

Le charmant village d'Annappes, pittoresquement assis dans la plaine qui forme une oasis de verdure et de champs cultivés entre les bourdonnantes cités industrielles de Lille et de Roubaix, avait l'honneur de recevoir jeudi le Général de Castelnau, député de l'Aveyron.

L'illustre chef, que la voix du peuple, parfois injuste, nomme depuis longtemps « le Maréchal », sans souci d'une consécration officielle de ce titre, assistait au mariage du Capitaine d'artillerie baron Jean de Castelnau de Castelnau, détaché à l'Etat-Major, son fils, et celui de Madame la vicomtesse de Castelnau, née Barthe de Maudergnes, avec Mademoiselle Madeleine Descamps, fille de feu M. Maxime Descamps et de Madame, née Madeleine Agache.

Cet événement avait mis le village en fête. Toute la population n'était ingénieuse non seulement à faire honneur aux jeunes époux, mais à accueillir le grand soldat avec tous les témoignages de la reconnaissante admiration que les cœurs français lui ont pour toujours vouée.

Mgr Charost, l'éminent Evêque de Lille, présidait la cérémonie religieuse. Et c'était un noble spectacle de voir la foule confondre dans un même sentiment de vénération ces deux grands Français, personnifiant avec une égale magnanimité la résistance de la Race à l'ennemi, le Général sur le champ de bataille, l'épée à la main; l'Evêque, dans la cité opprimée, n'ayant pour arme qu'une foi et un cœur intrépides.

Drapeaux, oriflammes et bannières ornaient les maisons comme aux jours de réjouissances populaires et la même joyeuse animation régnait dans les rues dès le matin. Cependant, toute la cérémonie conservera son caractère de famille qui rendra plus touchante encore la démonstration populaire.

A LA MAIRIE

A 10 heures 1/2, arrive devant la Mairie pavoisée, la file des autos. Tout le monde se presse pour saluer le général et sa digne compagne, la mère admirable dont la France apprit à vénérer le nom. Le général est en petite tenue : tunique bleu horizon avec, en sautoir, le grand cordon de la Légion d'Honneur, culotte rouge à bande noire.

M. René Desruelles, le sympathique maire d'Annappes, procède à la formalité civile du mariage dans la salle d'honneur de la mairie, où la grande plaque de marbre portant les noms des enfants d'Annappes morts pour la Patrie est entourée de faisceaux de drapeaux tricolores.

Puis, s'adressant aux jeunes époux, M. le Maire exprime quelle satisfaction c'est pour lui de pouvoir, le premier, leur présenter ses compliments et ses vœux.

Il fait, à la toute charmante fiancée, honneur d'avoir appris, auprès de son père, si bon pour tous, mais trop tôt disparu, hélas, et au contact de son excellente mère, prudence des pauvres d'Annappes, quelle délicatesse de sentiments et quelles vertus il lui fallait acquérir pour leur ressembler.

Au capitaine de Castelnau, M. Desruelles exprime en un langage vibrant, son plaisir d'unir et de féliciter ceux qui, comme lui, ont fait la Grande Guerre. « La Croix de Guerre qui orne votre poitrine montre assez, dit-il, que, digne fils du glorieux vainqueur du « Grand Couronné de Nancy », vous avez, sur les champs de bataille, accompli brillamment votre devoir.

La formalité de la signature a lieu ensuite. Après les mariés et les parents signent comme témoins, Messieurs les barons Louis et Michel de Castelnau, ingénieurs, frères du marié; MM. Edouard Mas et Frédéric Descamps, industriels à Annappes, oncle et frère de la mariée.

ALLOCUTION DE M. R. DESRUELLES, Maire d'Annappes, AU GÉNÉRAL DE CASTELNAU

Puis, entouré de tous les membres du Conseil municipal, M. le Maire s'acquitte, avec une distinction et un accent chaleureux qui font honneur à la commune privilégiée où se passe cet événement, du devoir de saluer en la personne du général de Castelnau, au nom du Conseil municipal et en son nom, l'un des hommes envers qui la France victorieuse se trouve le plus redevable.

Tacticien habile, manœuvrier précis et adroit,

# DERNIÈRE HEURE

## LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES

### L'arrivée de la mission britannique à Ostende

Ostende, 1er juillet. — Les membres de la mission britannique sont arrivés à 15 h. 50 par le navire « Princesse Elisabeth ». M. Lloyd George, lord Curzon et Sir Wilson ont passé la plus grande partie de la traversée, en conférence, dans une cabine spéciale. Les membres de la mission ont été reçus au débarcadère par les autorités civiles et militaires. Après les présentations, ils sont partis pour Cherbourg où ils prendront le train spécial qui les conduira à Bruxelles.

### L'arrivée à Bruxelles des délégations alliées

RÉCEPTION ENTHOUSIASTE

Bruxelles, 1er juillet. — La ville est pavoisée en l'honneur des délégations alliées à la Conférence. Le train amenant la délégation anglaise est arrivé à 7 heures. Les troupes ont rendu les honneurs.

A 7 h. 25, les délégations française, italienne et japonaise sont arrivées par train spécial. Une musique militaire a joué les hymnes nationaux. M. Millerand et les ministres français, ainsi que le maréchal Foch ont été l'objet d'une ovation enthousiaste, à leur sortie de la gare.

## LA NOTE DES ALLIÉS

refusant aux troupes allemandes un nouveau délai pour l'évacuation du bassin de la Rühr

Paris, 1er juillet. — Le président de la Conférence des ambassadeurs a signé aujourd'hui la note des Alliés, répondant à une demande allemande datée du 22 juin, en vue d'obtenir un délai supplémentaire pour l'évacuation, par les troupes de la Reichwehr, du bassin de la Rühr.

Dans sa séance de mercredi, la Conférence s'était prononcée pour répondre négativement à cette demande dilatoire, qui n'est justifiée par aucun argument sérieux.

### Les crédits pour expertises dans les régions libérées

Paris, 1er juillet. — MM. Desjardins Escoffier et plusieurs de leurs collègues des régions libérées, ont déposé un amendement au projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1920. Cet amendement tend à rétablir un crédit demandé par le Gouvernement, soit 16 millions de francs au lieu de 8 millions prévus au chapitre 57 pour la constatation et l'évaluation des dommages de guerre et expertises.

Les auteurs de l'amendement font ressortir que jusqu'à présent les Commissions cantonales n'ont examiné qu'un nombre insignifiant de dossiers immobiliers et n'ont pas eu besoin de recourir à des experts pour l'évaluation des dossiers mobiliers de minime importance, mais il en sera différemment lorsqu'ils vont avoir à statuer sur d'importants dommages immobiliers. Il importe de leur fournir les moyens de travail indispensables.

## A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

La prochaine réception du général Liautey

Paris, 1er juillet. — La commission de lecture désignée pour prendre connaissance du discours de réception du général Liautey et de la réponse de Mgr Duchesne, s'est réuni, jeudi après-midi, à une heure, au palais Mazarin.

Les deux discours, aux dires du directeur, M. Boutroux, ont suscité la plus vive admiration. Le général Liautey sera reçu solennellement jeudi prochain. Ses parrains seront MM. Poincaré et d'Haussonville. Il a été admis, à l'issue de la réunion de la commission de lecture, aux honneurs de la séance.

Prix décernés par l'Académie à des auteurs dramatiques

Paris, 1er juillet. — L'Académie Française a décerné, jeudi, un certain nombre de prix à des auteurs dramatiques. Le prix Emile Augier (5.000 fr.), a été attribué à M. Miguel Zamacois, pour sa pièce « M. Césario, écrivain public ». Le prix Toirac (4.000 fr.), à M. André Rivoire, pour « Le Sourire du faune », et le prix Herrieu (2.500 fr.), à M. Jean Fermaut, pour « Les couronnes de carton ».

### M. Jouhaux et la grève générale

Le secrétaire de la C. G. T. subit un nouvel interrogatoire

Paris, 1er juillet. — Le secrétaire général de la C.G.T., M. Jouhaux, a été de nouveau interrogé jeudi après-midi par M. Jousselin, juge d'instruction, en présence de son défenseur, Me Pierre Laval, sur l'attitude qu'a prise la C.G.T. lors de la grève des cheminots en février dernier et sur son projet de nationalisation qui dit, en mai dernier, la revendication essentielle des groupements ouvriers qui décrétèrent la grève générale.

Après avoir répondu sur ces deux points, M. Jouhaux a déclaré, en terminant, qu'il s'étonnait que l'on fasse grief à la C.G.T. de s'occuper de questions économiques entrant dans le cadre de la défense des intérêts professionnels, comme le veut la loi de 1884 sur les syndicats.

M. Jouhaux sera de nouveau interrogé mardi sur la dernière grève générale.

### La Question électorale à la Chambre belge

Le droit de vote des femmes repoussé

Bruxelles, 1er juillet. — La Chambre discute la révision de la Constitution. Le nouvel article 47 dit que les députés à la Chambre des représentants sont élus directement par les citoyens âgés de 21 ans accomplis et domiciliés depuis six mois au moins dans la même commune et ne se trouvant pas dans les cas d'exclusion prévus par la loi. Chaque électeur n'a droit qu'à une voix. Le droit de vote des femmes est repoussé par 89 voix contre 74 et 2 abstentions.

### La fin d'une affaire de dix millions, M. Lafitte remis en liberté

Paris, 1er juillet. — M. Cluzel, juge d'instruction, a remis en liberté le nommé Fernand Lafitte, arrêté il y a quelque mois à la suite d'une plainte en vol déposée contre lui par le prince Antoine d'Orléans Bourbon.

Mme Fernand Lafitte ayant demandé le divorce, son mari s'était emparé et avait fait disparaître pour 10 millions d'objets : collier de la Reine de Naples, diamants de Golconde, tableaux, etc., que le prince avait mis en dépôt chez Mme Lafitte.

Jamais Lafitte, enfermé à la Santé, ne voulut dire où il avait caché les objets.

Enfin, il les fit restituer contre une somme de 5 millions, que sa femme a consenti à lui verser.

### L'ambassadeur de France à Berlin est reçu par M. Ebert et parle du Traité

Berlin, 1er juillet. — M. Charles Laurent, ambassadeur de France à Berlin, a été reçu à 5 h. par le président d'Empire, M. Ebert, à qui il a remis ses lettres de créance. M. Charles Laurent a prononcé les paroles suivantes :

Appelé à restaurer dans leur plénitude les relations officielles de nos deux pays, je donnerai tous mes efforts au relèvement économique de votre pays et à l'exécution loyale du Traité de Versailles, qui doit être désormais la pensée commune de toutes les Puissances signataires.

Le président Ebert a répondu à M. Charles Laurent qui lui a présenté le personnel de l'ambassade. Avant de se séparer, le président et l'ambassadeur ont eu un entretien qui a duré vingt minutes.

### LA SITUATION FINANCIÈRE en Allemagne

Un exposé de M. Wurth

Berlin, 1er juillet. — Le ministre des Finances, M. Wurth, a fait, jeudi après-midi, au Reichstag, un exposé de la situation financière.

Après avoir rappelé l'excédent croissant des dépenses sur les recettes, pendant les années de guerre, il a signalé que les dépenses effectives pour l'année 1919, s'élèvent à 50 milliards de marks. Pour l'année 1919, les dépenses s'élèvent à 72 milliards dont 14 milliards de dépenses ordinaires et 58 de dépenses extraordinaires. Le budget de 1920 accuse 28 milliards environ de dépenses ordinaires et 112 milliards 500 millions pour le service de la dette. Le budget extraordinaire pour 1920, s'élève à 11 milliards dont 5 milliards pour l'exécution du traité de Versailles. Le total du budget de 1920 atteindra 55 milliards environ dont 28 seulement couverts par des recettes.

## LES GRÈVES

JOURNÉE CALME EN ITALIE

Rome, 1er juillet. — La journée s'est passée dans le calme, dans toute l'Italie; on ne signale que quelques incidents insignifiants. Les chemins de fer fonctionnent normalement.

DERNIÈRES NOUVELLES SPORTIVES

## LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Troisième étape :

CHERBOURG-BREST (405 kilomètres)

Victoire d'Henri Pélissier

Cherbourg, 1er juillet. — Les coureurs du Tour de France cycliste ont pris le départ pour la troisième étape : Cherbourg-Brest, à 3 heures du matin. 81 coureurs sur 84 inscrits à l'arrivée, ont pris le départ. Parmi les absents, on remarque André Gaudet, que des douleurs de reins très violentes, ont mis hors de course.

A GRANVILLE

Granville, 1er juillet. — 31 coureurs ayant le kilomètre, Vandenbi, sont passés à Granville, à 9 h. 10, sans signer au contrôle. D'autres groupes de deux coureurs sont passés de 9 h. 1/2 à 7 heures.

L'ARRIVÉE A BREST

Brest, 1er juillet. — L'ancien champion de France, Henri Pélissier, a gagné la 3e étape, Cherbourg-Brest, devant Masson, Christophe, Thys, Lucien Buysse, Berthélemy, Rossius, Mottet, etc.